

GRILLE DE REMBOURSEMENT 2020

CONDITIONS	Uniquement sur présentation des justificatifs originaux (les copies ne donneront pas lieu à remboursement) assortis de la fiche de Note de Frais officielle, signée par le bénéficiaire. Dans le cas d'actions des membres de Commissions, ou d'actions des Cadres Techniques d'Etat ces derniers doivent soumettre leur demande de remboursement à la Fédération et/ou au DTN avant de l'adresser pour remboursement à la FFSNW
	Transmission à la FFSNW dans les 30 jours qui suit l'évènement, de la note de frais correspondante avec les factures originales et, pour les juges et représentants de la FFSNW à l'international, la déclaration Meeting Allowances/TravelGrants. Au delà de ce délai, AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA ACCORDE.*
DONS	Rappel: vous pouvez tout à fait procéder à l'abandon de vos frais qui entraîne une réduction d'impôt égale à 66% du montant des frais. Reçu au titre des dons: Articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du code général des impôts (CGI), document CERFA disponible auprès du service comptabilité de la Fédération

Barème transport 1	En France :	PRISE EN CHARGE DU TRANSPORT LE MOINS CHER DES 3			NUIT SANS PETIT DEJ	PETIT DEJ	REPAS	Barème séjour 1	
		Déplacement	Véhicule personnel avec covoiturage ou si moins cher Location + essence	Train					Avion
			0,30 €/km	Frais Réels limité au plein tarif 2ème classe					TARIF ECO OBLIGATOIRE
			0,32 €/km si + 1 personne (Noter les Noms des pers. covoiturées)						
			Km pris en compte (Réf Mappy) AR domicile /site Action ou site SNCF/AVION+ site action/site Hébergement						
Parking	Ticket pour durée de l'action								
Péage	Ticket A/R ou justificatif télépéage (peut être demandée après quelques jours sur internet)								
Acheminement Train / Avion vers hôtel	Transport en commun ou véhicule personnel Cas exceptionnel (à justifier) Taxi		Billet A/R transport en commun	<p>Montant Réel limité à :</p> <p>90 € /NUIT pour Paris et gdes villes (Lyon/Marseille/BOD/TLS...)</p> <p>75 €/NUIT pour Province+suppl. couple, NB de nuits maximum = nb jours action - 1, sauf si distance sup à 500kms,</p> <p>Montant Réel limité à : 15 €/PERSONNE pour Paris et gdes villes,</p> <p>10 €/PERSONNE pour Province</p> <p>Montant Réel limité à : 20 € PAR REPAS, Nb repas = nb jours d'action X 2 - 1, sauf si distance sup à 500kms, auquel cas, Nb repas= Nb jours X 2</p> <p>COMPETITION : à la charge de la FFSNW ou de l'organisateur selon le cahier des charges. Pour les Ch. De France, l'organisateur a la charge de trouver des hôtels dans la gamme de prix ci-dessus et de les soumettre au Bureau Fédéral 30 jours avant en cas de prise en charge fédérale.</p>					

Barème transport 2	Jury des Compétitions Internationales de référence: Ch. D'Europe, Ch. Du Monde (Cadets, Juniors, Espoirs, Open)	Conditions OBLIGATOIRES de la candidature & de la prise en charge financière	CONDITIONS pour que les frais soient remboursables	PRISE EN CHARGE	NUIT SANS PETIT DEJ	PETIT DEJ	REPAS	Barème séjour 2
	En France	Barème transport 1 FFSNW 2020			A la charge de l'organisateur			
	A l'étranger :	<p>TRANSPORT :</p> <p>PAYS LIMITOPHES : 200 € Maximum AUTRES PAYS D'EUROPE : 400 € Maximum RESTE DU MONDE : 700 € Maximum</p>						

Barème transport 3	Représentants FFSNW aux réunions ou councils E-A et/ou IWWF	PRISE EN CHARGE DU TRANSPORT LE MOINS CHER DES 3			NUIT SANS PETIT DEJ	PETIT DEJ	REPAS	Barème séjour 3
	En France	A comparer avec l'avion ou le train notamment pour les trajets supérieurs à 800km/Véhicule personnel avec covoiturage ou si moins cher Location + essence	Train	Avion	Barème séjour 1 FFSNW 2020			
	A l'étranger :	Barème transport 1 FFSNW 2020						
		Prise en charge totale SI & SEULEMENT SI : la lettre d'engagement est signée et respectée.						

* si la durée du séjour entre l'aller et le retour est supérieure au nombre de jours fixés par l'organisateur, la FFSNW ne prendra en charge qu'un seul trajet entre aller et le retour.

Les cas exceptionnels, n'entrant pas dans cette grille, seront étudiés par le Bureau Fédéral sur la base d'un courrier motivé de l'intéressé.

Sous réserve de modifications en cours d'année.